



Commission d'Approbation des Etalons Livre A

Règlement de Stud Book 2019 :

Conditions de participation :

Le candidat doit être âgé au minimum de 2 ans être inscrit au livre A du Stud Book français du poney New Forest. Son livret doit être validé, sa carte d'immatriculation à jour (au nom du propriétaire), et son génotype déterminé. Il devra être vacciné contre la grippe équine et satisfaire aux conditions sanitaires en vigueur.

Myotonie : TEST OBLIGATOIRE

Afin d'éviter des frais inutiles, le test sérologique et virologique de l'AVE n'est obligatoire que pour la demande du carnet de monte.

Dossier d'inscription :

Il doit parvenir à l'AFPNF 15 JOURS avant la date du concours.

Le dossier comprend :

- l'engagement,
- copie des pages 3, 4 et 5 du document d'accompagnement validé,
- la carte d'immatriculation au nom du propriétaire,
- une attestation vétérinaire certifiant la bonne santé de l'animal et l'intégrité anatomique de son appareil reproducteur,
- un relevé de performances, pour les poneys de plus de 4 ans, établi par une autorité hippique reconnue. (SHF-FFE-FEI)
- Un chèque correspondant au montant du dossier de l'engagement.

Déroulement : Contrôle :

Le candidat doit se soumettre au toisage, à la vérification du signalement, au contrôle du transpondeur, des vaccinations ainsi que de la carte de propriété.

Examen du modèle et des aptitudes :

Candidats étalons de 2 ans :

- Examen du modèle en main
- Examen des allures dans le rond d'Havrincourt :
 - Le pas est apprécié en main
 - Le trot et le galop sont appréciés en liberté
- Appréciation des aptitudes à l'obstacle en liberté dans le rond d'Havrincourt
- Appréciation du comportement en main

Candidats étalons de 3 ans :

- Examen du modèle en main
- Examen des allures sous la selle en reprise collective
- Appréciation des aptitudes à l'obstacle en liberté dans le rond d'Havrincourt
- Appréciation du comportement en main

Le candidat de 2 ou 3 ans ne peut prétendre qu'à une approbation provisoire valable jusqu'à la fin de son année de 6 ans. Il peut prétendre à l'approbation définitive dès l'année de ses 4 ans.

Candidat de 4 ans et plus et approbation définitive :

- Examen du modèle en main
- Examen des allures sous la selle en reprise collective
- Appréciation des aptitudes à l'obstacle sous la selle (dispense pour les candidats avec des résultats sportifs significatifs en SHF, FFE ou FEI)
- Appréciation du comportement en main et en reprise collective

Un étalon approuvé à l'étranger doit uniquement se présenter en main pour l'appréciation de son modèle et de son comportement.

Conditions communes à tous les candidats étalons afin d'obtenir l'agrément provisoire ou définitif :

- ✓ Obtenir une note minimale de 15/20 au modèle
- ✓ Obtenir une note minimale de 7/10 aux allures
- ✓ Obtenir une note minimale de 7/10 à l'obstacle
- ✓ Obtenir une note minimale de 15/20 au comportement (mention satisfaisant)